

Chiroubles



69115

COMMUNE DE CHIROUBLES

Le Maire de la Commune de CHIROUBLES communique que le **projet d'aliénation d'une partie du chemin rural** (environ 42m), qui se trouve au lieu-dit « Reponge » entre les parcelles A 251 – A 252 et A 253 situé sur la Commune de CHIROUBLES sera déposé à la Mairie de CHIROUBLES – 64 Impasse de la Mairie – 69115 CHIROUBLES, du 23 septembre au 10 octobre 2022.

Madame Sara VAZ en qualité de commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie de CHIROUBLES – 64 Impasse de la Mairie, le **samedi 24 septembre 2022**, de 8h00 à 10h00 et le **lundi 10 octobre 2022**, de 8h00 à 10h00, les déclarations se rapportant à l'utilité publique de ce projet.

En outre un dossier sera déposé à la Mairie de CHIROUBLES et consultable les lundis et jeudis de 8h00 à 12h00 et les vendredis de 13h00 à 18h00.